



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JUIN 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 19 juin 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES MANDATAIRES DE LA
 COLLECTIVITE, ADMINISTRATEURS DE LA SEMAG - ANNEE 2017 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	Procuration
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	Procuration
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé	Procuration
AMIC Bruno	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 25
Nombre de pouvoirs	: 08
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

L'alinéa 7 de l'article L 1524.5 du C.G.C.T. précise que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit de leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

Ce document joint en annexe a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 20 Majorité Municipale (Messieurs Meï, Brondino, Pontet, Bastide, Sbodio et Madame Arnal ne prennent pas part au vote) - **Abstentions** : M. Garella/Mme Apotheloz (01)/M. Baldo/Mme Martinez (01)/Mme Blangero, (Messieurs Rigaud et Amic ne prennent pas part au vote, leur procuration ne sont pas comptabilisées), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Reconnaît avoir reçu le rapport annuel des mandataires administrateurs de la SEMAG avec l'envoi de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ARTICLE 2 : D'approuver les actions menées par ses représentants retranscrites dans ce rapport écrit.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



29 JUIN 2018

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

AFFICHEE LE : 29 JUIN 2018

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 29 JUIN 2018